



COMMUNE DE MAGNY-VERNOIS

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Sommaire :

I. Éléments de contexte

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Éléments de contexte

La commune de Magny-Vernois est le siège social de l'entreprise Vetoquinol, qui fait partie des 10 premiers laboratoires pharmaceutiques vétérinaires mondiaux. Le groupe français d'ingénierie et de production d'équipements automobiles Faurecia, mondialement réputé, y dispose également d'un site de production de sièges automobiles. Selon les chiffres de l'INSEE, Magny-Vernois compte 1 393 habitants au 1^{er} janvier 2018 (2017 : 1 407 habitants).

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (salle des fêtes), aux ventes de bois, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à divers remboursements.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est ainsi passée de 102 306 € en 2013 à 41 964 € en 2017.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	185 340 €	Excédent brut reporté	293 962 €
Dépenses de personnel	337 774 €	Recettes des services	196 703 €
Autres dépenses de gestion courante	194 194 €	Impôts et taxes	596 211 €
Dépenses financières	2 677 €	Dotations et participations	79 692 €
Dépenses exceptionnelles	500 €	Autres recettes de gestion courante	47 400 €
Autres dépenses	4 000 €	Recettes exceptionnelles	650 €
Dépenses imprévues	0 €	Recettes financières	1 €
Total dépenses réelles	724 485 €	Autres recettes	2 500 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0 €	Total recettes réelles	923 157 €
Virement à la section d'investissement	492 634 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0 €
Total général	1 217 119 €	Total général	1 217 119 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018 sont :

- *concernant les ménages*
 - ✓ Taxe d'habitation : 4,27 %
 - ✓ Taxe foncière sur le bâti : 10,89 %
 - ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 41,58 %
- *concernant les entreprises*
 - ✓ Le taux de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) dépend de la Communauté de Communes du Pays de Lure.

Les taux sont maintenus aux mêmes taux que pour l'année 2017. Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève ainsi à 346 924 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 9 372 €.

e) Effectifs de la collectivité.

La commune emploie 9 agents titulaires, dont 5 à temps complet, soit 7,5 équivalents temps plein (ETP) et 2 agents contractuels à temps non complet (20 heures hebdomadaires).

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	180 789 €	Solde d'investissement reporté	0 €
Remboursement d'emprunts	14 478 €	Virement de la section de	492 634 €
Créances	100 000 €	fonctionnement	
Travaux d'équipements (cf. liste en c)	529 285 €	FCTVA	47 000 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	107 925 €	Mise en réserves	300 000 €
		Cessions	4 040 €
		Taxe aménagement	10 000 €
		Subventions (cf. liste en d)	138 891 €
		Emprunt	0 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	107 925 €
Total général	932 477 €	Total général	1 100 490 €

c) Les projets de l'année 2018 sont les suivants :

- ✓ Cimetière : Aménagement des allées et columbarium : 42 000 € prévus
- ✓ Travaux de voirie : 22 000 € prévus
- ✓ Aménagement du Quai de la Reigne : 15 000 € prévus
- ✓ Aménagement de l'impasse Champiez (fin des travaux) : 1 500 € prévus
- ✓ Aménagement du secrétariat : 15 000 € prévus
- ✓ Travaux en forêt 2017 (à solder) : 6 500 € prévus
- ✓ Aménagement de la desserte près du Razou : 10 000 € prévus
- ✓ Installation de la vidéoprotection : 20 000 € prévus

- ✓ Travaux en forêt 2018 : 8 500 € prévus
- ✓ Acquisitions foncières : 108 000 € prévus
- ✓ Travaux d'électrification : 195 385 € prévus
- ✓ Achat de matériel : 400 € prévus
- ✓ Travaux de bâtiments : 85 000 € prévus

d) Les subventions d'investissements prévues sont les suivantes :

- ✓ de l'Etat : 56 879 €
- ✓ de la Région : 0 €
- ✓ du Département : 0 €
- ✓ Autres : 82 012 € (SIED 70)

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 217 119 €

Dépenses d'investissement : 932 477 €

Recettes d'investissement : 1 100 490 €

réparties comme suit :

- ✓ dépenses : Crédits reportés 2017 : 167 885 €
 Nouveaux crédits : 764 592 €
 TOTAL : 932 477 €
- ✓ Recettes : crédits reportés 2017 : 48 673 €
 Nouveaux crédits : 1 051 817 €
 TOTAL : 1 100 490 €

b) Principaux ratios

- ✓ Dépenses réelles de fonctionnement / population : 520,09 €
- ✓ Produit des impositions directes/population : 249,05 €
- ✓ Recettes réelles de fonctionnement / population : 662,71 €
- ✓ Dépenses d'équipement brut / population : 379,96 €
- ✓ Encours de la dette / population : 154,90 €
- ✓ DGF / population : 31,60 €
- ✓ Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement : 46,62 %
- ✓ Dépenses de fonct. et remb. Dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : 80,05 %
- ✓ Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 57,33 %
- ✓ Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 23,37 %

c) Etat de la dette

La commune dispose encore de deux emprunts non soldés, l'un se terminant au 17 avril 2018, l'autre au 1^{er} avril 2023. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 est de 78 609,05 €.

Fait à Magny-Vernois, le jeudi 29 mars 2018
Le Maire,
Guy DECHAMBENOIT


